

[Texte]

Laurentide is already in the process of getting ready to amalgamate with the National, the new National Bank. So there is some momentum there. I think other finance companies are watching very closely the developments of this legislation and looking at the possibilities. It is also, I suppose, true that certain institutions—I can think of one, and I do not know whether it is fair to name it—are looking at developing a closer relationship, not with a bank or considering conversion but rather with a trust company. The one I am thinking of is a finance company and a trust company paying heed to the kinds of proposals that the trust companies would like to see the government implement in its new legislation. As I have indicated savings . . .

An hon. Member: Savings bank.

Mr. Kennett: . . . savings bank trust company legislation will be forthcoming and some finance companies have said, well maybe there is going to be more room and possibilities there for our particular kinds of developments than in banks.

An hon. Member: Thank you. Carry on.

Mr. Kennett: So, anyway, where there was great interest in the beginning it has waned a little bit, but that is because of the kinds of things I have tried to mention.

• 1045

A significant number of the category of financial institutions mentioned above are wholly owned or controlled subsidiaries of foreign banks. I did not mention those specific kinds in my answer, sir, but a significant number are of that character, wholly owned by foreign banks. The objective is to encourage, where appropriate, their conversion to banks and many are expected to do so, or to take the necessary steps to qualify as financial institutions for conversion.

The provisions include authorities to make the transitional arrangements necessary to facilitate the conversion to banks of both domestic financial institutions and foreign bank subsidiaries. In this connection, a number of technical changes have been made to resolve problems in Bill C-15 which were brought to the attention of the department.

Part XII . . .

Mr. Stevens: Mr. Chairman, in a previous discussion, and in an earlier Parliament, Mr. Kennett was kind enough to give us a rundown of the foreign bank subsidiaries that are in Canada. He listed them by name, who their parents were, and also a statement of their assets. I was wondering, if he had that information, if he could circulate it to the Committee so that we could review it before questioning.

Mr. Kennett: The players have not changed, the players are exactly the same. The returns are received by the Bank of Canada—in fact, I believe it was the Governor who tabled that information. The players are the same, the amounts have

[Traduction]

La Laurentide est en voie d'être fusionnée à la National, à la nouvelle Banque Nationale. On peut donc considérer qu'il y a un mouvement en ce sens et je crois que les autres compagnies de financement surveillent de très près l'évolution de cette loi et aux possibilités qui en résulteront. Il est juste aussi de dire, je le suppose, que certaines institutions . . . j'en ai une présente à l'esprit, mais je ne sais pas si j'ai le droit de la nommer . . . ne songent ni à établir des rapports plus étroits avec une banque ni non plus à se fusionner, mais songent à établir des rapports plus étroits avec une société fiduciaire. La société à laquelle je songe est une compagnie de financement et de fiducie et elle serait prête à donner suite à certaines propositions que les sociétés de fiducie aimeraient voir le gouvernement intégrer dans sa nouvelle loi. Comme je l'ai indiqué, les caisses . . .

Une voix: Les caisses d'épargne.

M. Kennett: . . . on s'attend à une loi sur les compagnies fiduciaires et les caisses d'épargne, et certaines compagnies de financement ont indiqué qu'elles espéraient y voir là plus de possibilités pour leur genre d'activités que dans des activités bancaires.

Une voix: Merci. Continuez.

M. Kennett: En tout cas, il y a eu beaucoup d'intérêt manifesté au début, et puis cet intérêt a un peu diminué, mais c'est pour les raisons que je vous ai décrites.

Un nombre considérable des établissements financiers mentionnés précédemment sont des filiales à 100 p. 100 de banques étrangères ou de sociétés contrôlées par elles. Je n'en ai pas parlé dans ma réponse, mais un grand nombre de ces institutions appartiennent à part entière à des banques étrangères. Notre objectif est d'encourager leur transformation en banques et on s'attend que beaucoup de ces établissements entreprennent de se transformer ou de prendre les mesures voulues pour devenir des établissements financiers admissibles à la transformation.

Les dispositions donnent le droit de conclure les ententes transitoires nécessaires pour faciliter la transformation en banques des établissements financiers canadiens et des filiales de banques étrangères. A cet égard, un certain nombre de modifications d'ordre technique ont été apportées afin de résoudre les problèmes qui se posent en ce qui concerne le Bill C-15 et qui ont été portés à l'attention du ministère.

Partie XI . . .

M. Stevens: Monsieur le président, lors de la dernière législature, M. Kennett a eu la gentillesse de nous fournir une liste des filiales de banques étrangères établies au Canada. Il nous a donné leurs noms, les noms de leurs sociétés mères, ainsi qu'un bilan financier. J'aimerais savoir si M. Kennett a ces renseignements en main et s'il peut les faire circuler, afin que les membres du Comité aient le temps de les examiner avant de poser leurs questions.

M. Kennett: Les joueurs n'ont pas changé, ce sont les mêmes. Ces renseignements sont déposés auprès de la Banque du Canada. D'ailleurs, je crois que c'est le gouverneur de la Banque lui-même qui avait déposé ces renseignements. Je le